Maîtrise en enseignement (français, langue seconde)

1959

Directeur(trice): Nadia Rousseau
CPCS - Maîtrise en enseignement
819 376-5011, poste 3625

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

Grade: Maîtrise en éducation (M. Ed.)

Crédits: 60

Note
Ce programme est fermé aux admissions.

Présentation
Ce programme mène à l'obtention d'un brevet d'enseignement du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Il s'agit d'une autorisation permanente qui est délivrée aux diplômés en enseignement.

Pour en savoir plus au sujet du programme, veuillez consulter le site web du Département : Maitrises en enseignement

En bref
L'offre de cours de ce programme ne permet pas d'être inscrit à temps complet. Il est donc difficile pour les étudiants internationaux d'obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et un permis d'études pour ce type de programme qui est offert à temps partiel seulement.

Notre programme de maîtrise en enseignement secondaire répond à un important besoin d'enseignants légalement qualifiés dans les écoles québécoises. Il s'adresse aux candidats ayant et n'ayant pas de lien d'emploi en enseignement. Le diplôme donne accès à un brevet d'enseignement. Il comporte les huit profils de formation suivants : français, mathématiques, univers social, science et technologie, éthique et cultures religieuses, anglais, espagnol et français, langue seconde.

Ce programme permet aux étudiants québécois d'enseigner partout au Canada.

Objectifs du programme
Le programme est axé sur la professionnalisation et le développement de l'identité professionnelle des enseignants ainsi qu'une approche culturelle de l'enseignement. Il vise à former des enseignants compétents.

Plus particulièrement, le programme de maîtrise en enseignement :

- permet le développement des treize compétences professionnelles en enseignement;
- intègre une formation à la didactique, à la psychopédagogie, aux fondements de l'éducation ainsi qu'une formation en milieu de pratique qui favorisent l'appropriation d'une base de connaissances communes à la profession enseignante, l'enrichissement de ces connaissances et leur mise à jour;
- exploite de manière explicite l'établissement conscient de liens étroits entre les savoirs théoriques et les savoirs expérientiels;
- tient compte du Programme de formation de l'école québécoise et incite au rehaussement de la capacité de réflexion critique au sujet des disciplines et de l'enseignement des disciplines;
- vise à développer un regard critique sur les résultats issus de la recherche de même que la capacité à collaborer à des recherches dans le milieu scolaire;
- intègre divers éléments culturels de manière à répondre, en contexte réel, à la diversité culturelle et sociale de la société québécoise.

Concentrations, profils, cheminements
Les profils suivants sont ouverts aux admissions

1951 (français langue maternelle)

1952 (mathématiques)

1953 (science et technologie)

1954 (univers social)

1955 (éthique et culture religieuse)

1956 (anglais langue seconde)

1957 (espagnol langue seconde)

1959 (français langue seconde)

Atouts UQTR
La plupart des séances de cours se déroulent en conférence WEB en utilisant un outil technologique supporté par l'Université à Trois-Rivières. Cette modalité technologique permet la création de classes virtuelles mettant en contact direct le professeur et tous les étudiants. L'approche-programme utilisée permet la création d'activités de formation intégrées et novatrices. Pour chaque cours de 3 crédits ou 45 heures, une fin de semaine intensive de cours se tiendra sur le campus de l'UQTR (durée : de 9 à 12h; vendredi soir et samedi ou samedi et dimanche). Pour un cours de 2 crédits, le présentiel sera de 6 à 9 heures.

Stages
Pour en savoir plus au sujet des stages en enseignement des langues secondes, veuillez consulter le site web suivant : Stages de la maitrise en enseignement des langues secondes

Admission
Pour les exigences relatives au français dans les programmes en enseignement, le candidat est invité à consulter l'onglet « Règlements pédagogiques particuliers » au bas.

Trimestre d'admission et rythme des études
Automne, hiver, été.

Le programme est offert à temps partiel.

Comme l'offre de cours de ce programme ne permet pas d'être inscrit à temps complet, il est de la responsabilité des étudiants internationaux de vérifier l'impact d'une inscription à temps partiel sur toute demande à faire au ministère de l'Immigration de la francisation et de l'intégration (MIFI), notamment un renouvellement d'un permis d'études et d'un permis post-diplôme.

Conditions d'admission

Études au Québec
Base universitaire

Le dossier académique des candidats universitaires ayant réalisé un baccalauréat disciplinaire compte comme principale référence. Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3) et doit avoir réussi un minimum de 45 crédits dans une discipline étroitement liée au profil de formation choisi. L'expérience professionnelle ou des circonstances particulières pourront être considérées pour admettre les candidats à partir de 2,8 sur 4,3. Le candidat qui détient les 45 crédits exigés par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES), mais qui ne possède pas toutes les connaissances requises pourra se voir imposer des cours d'appoint ou une propédeutique.

L'expérience en enseignement ne peut avoir pour effet de modifier la durée des stages.

Une connaissance satisfaisante de la langue française à l'oral et à l'écrit est exigée. Les étudiants admis doivent effectuer le test de diagnostic en français (TEDFRA-Enseignement) en ligne qui leur indique, à l'aide d'une fiche détaillée, les aspects de la langue à travailler pour améliorer leur compétence et ainsi, se préparer au Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE). Au besoin, les étudiants pourront se prévaloir de l'aide offerte par le Centre d'aide en français (uqtr.ca/SAE) ou suivre des cours d'appoint de l'UQTR.

Les étudiants du profil français (langue maternelle et langue seconde) doivent avoir une excellente maitrise du français à l'oral et à l'écrit et ils seront soumis à un test pour en témoigner.

Les étudiants des profils de l'anglais (langue seconde) et de l'espagnol (langue seconde) doivent aussi avoir une très bonne connaissance de la langue seconde à l'oral et à l'écrit. Un test, auquel tout candidat doit se soumettre, permet de s'assurer que les exigences sont satisfaites.

Il importe aussi d'avoir une connaissance suffisante des principaux logiciels appropriés aux travaux demandés.

Études hors Québec
Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Modalités de sélection des candidatures
Toute demande d'admission comprenant le dossier complet du candidat sera étudiée. Si nécessaire, les candidats seront appelés à se soumettre à d'autres mesures de sélection. Le dossier académique des candidats universitaires ayant réalisé un baccalauréat ou d'un grade de premier cycle universitaire disciplinaire compte comme principale référence. Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3) (12/20) et doit avoir réussi un minimum de 45 crédits dans une discipline étroitement liée au profil de formation choisi.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (45 crédits)

DID6008	La didactique et les stratégies pédagogiques en enseignement secondaire (EDU6021)
DLA1042	Stage II anglais ou esp. L2 : Analyse réflexive de ses interventions prof. (9 crédits) (DLA1044; DME6004)
EDU6015	Les professions en éducation: rétrospectives et perspectives
EDU6021	Processus cognitifs et disciplines scolaires
EDU6032	Travail de recherche en enseignement (essai) (6 crédits) (SRE6008; DLA1038 ou DLA1039 ou PDG1058 ou PDG1059)
EEI6001	Gestion éducative de la classe en contextes variés
PDG6012	Système scolaire québécois et changements en éducation
PDG6029	Éthique professionnelle et droit de l'éducation
PED6006	École, famille et société
PSD6005	Développement socioaffectif de l'adolescent et expérience scolaire
SRE6008	Recherche en éducation : fondements et démarches
TLE6008	Intégration des TIC en enseignement des disciplines

Cours optionnels (15 crédits)

Les cours du profil anglais langue seconde (9 crédits)

DLA1038	Stage I anglais, espagnol ou français L2 : observation, assistanat et expérimentation (6 crédits) (DID6008; PDG6012)
DLA1039	Stage I anglais, espagnol ou français L2 : exploration de sa pratique (6 crédits) (DID6008; PDG6012)

Les étudiants n'ayant pas de lien d'emploi suivent le cours DLA1038. Les étudiants ayant un lien d'emploi suivent le cours

DLA1039.

DID6019	Didactique des langues secondes (EDU6033)
DID6020	Difficultés d'apprentissage et enseignement des langues secondes (EDU6033)
DME6004	Pratiques d'évaluation des langues secondes et leurs fondements

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers
Règlement pédagogique particulier relatif à l'obligation des étudiants des programmes en enseignement de passer le test de diagnostic TEDFRA-Enseignement durant le premier trimestre de la première année universitaire.

Le règlement pédagogique particulier sur les exigences en français écrit

- Pour être admissibles dans un programme en enseignement à l'UQTR, tous les candidats doivent posséder une maîtrise suffisante du français attestée, avant le début de leur premier trimestre d'inscription, par la réussite à l'une ou l'autre des épreuves suivantes: l'épreuve ministérielle de français exigée pour l'obtention du diplôme d'études collégiales; le test de français du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec pour l'admission aux études universitaires; les tests administrés par les universités francophones. Dans les deux derniers cas, les personnes qui ont réussi les mesures compensatoires requises à la suite d'un échec sont réputées satisfaire à cette exigence.
- A la suite de son admission dans un programme en enseignement, l'étudiant doit passer le test de diagnostic en français pour les étudiants en enseignement TEDFRA-Enseignement et cela, au plus tard le vingtième jour suivant le début du premier trimestre de la première année de l'inscription dans le programme. L'étudiant recevra en temps opportun un lien web pour procéder à ce test en ligne. Tout étudiant n'ayant pas fait le test de diagnostic dans les délais prescrits verra son inscription bloquée pour le deuxième trimestre, et cela, jusqu'à ce que ledit test soit fait.
- A la suite de la passation du TEDFRA-Enseignement, le Centre d'aide en français (CAF) des Services aux étudiants analyse les résultats du test et fournit une fiche diagnostique à l'étudiant. Cette fiche informe l'étudiant de l'état de ses compétences langagières. Au besoin, ce dernier sera fortement invité à prendre les mesures d'aide appropriées pour améliorer sa maîtrise du français, et cela, dans les plus brefs délais.
- Le test de diagnostic TEDFRA-Enseignement étant un outil guidant vers des moyens de remédiation adaptés aux difficultés de l'étudiant, il est possible pour ce dernier de le passer une fois par trimestre pour obtenir un diagnostic à la suite de certaines démarches entreprises dans le but d'améliorer ses compétences langagières.
- S'il y a échec au Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), administré par le Centre d'évaluation du rendement en français écrit (CÉFRANC), le directeur de programme pourrait, après étude du dossier de l'étudiant, refuser l'inscription à une passation subséquente et ce, tant que l'étudiant n'aura pas fait la preuve de démarches de remédiation suggérées par la fiche diagnostique du TEDFRA-Enseignement et reconnues par l'Université comme, par exemple, des cours de français, du mentorat individualisé en français ou des ateliers grammaticaux.

Règlements pédagogiques particuliers à partir du trimestre d'automne 2008

Les amendements au présent règlement pédagogique particulier sont rétroactifs : tout étudiant admis à partir du trimestre automne 2008 peut s'en prévaloir.

- Tout étudiant d'un programme de formation en enseignement, admis à partir de l'automne 2008, doit obligatoirement passer et réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir son brevet d'enseignement.
- Pour s'inscrire à la première passation au TECFÉE, tout étudiant doit avoir réussi au moins 12 crédits dans son programme de formation en enseignement de premier cycle ou 9 crédits s'il chemine dans un programme de formation en enseignement de deuxième cycle.
- Le seuil de réussite pour chacun des deux volets du test (code linguistique et rédaction) est de 70 % pour les programmes de formation menant au brevet d'enseignement. Pour les programmes en enseignement des langues secondes et tierces (anglais et/ou espagnol), le seuil est de 55 %; pour l'enseignement du français langue seconde, le seuil de réussite est de 70 % pour chacun des deux volets.
- Le TECFÉE comportant deux parties, elles doivent être passées successivement lors d'une même passation. Si une des deux parties est réussie, la passation ultérieure portera sur la partie à réussir.
- Aucune passation du TECFÉE ne sera permise dans une autre université qu'à l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Tout étudiant d'un programme de formation en enseignement de premier cycle, admis à partir de l'automne 2008, doit réussir les deux parties du TECFÉE pour pouvoir s'inscrire au stage III, et ce, au 1er décembre pour les stages du trimestre d'hiver et au 1er septembre pour les stages du trimestre d'automne.
- Tout étudiant d'un programme de formation en enseignement de deuxième cycle, admis à partir du trimestre d'hiver 2012, doit réussir les deux parties du TECFÉE pour pouvoir s'inscrire au stage II, et ce, au 1er décembre pour les stages du trimestre d'hiver et au 1er septembre pour les stages du trimestre d'automne.
- En cas d'échec au TECFÉE, l'étudiant doit obtenir le consentement du directeur de programme concerné pour se réinscrire à une passation subséquente.
- L'étudiant éprouvant des difficultés à réussir le TECFÉE peut bénéficier des mesures de soutien offertes par le Centre d'aide en français (CAF) des Services aux étudiants.
- L'étudiant inscrit à tout programme de formation en enseignement menant à l'obtention d'un brevet d'enseignement a droit à un maximum de trois passations pour réussir le TECFÉE sans se voir imposer de restrictions dans son cheminement par son directeur de programme.

Si le seuil de réussite n'est pas atteint dans chacun des deux volets du TECFÉE après trois tentatives, la poursuite dans le programme est assujettie à des exigences particulières de la part du directeur de programme, qui pourrait exiger que l'étudiant suive des cours d'appoint ou toutes autres activités jugées pertinentes pour développer les compétences langagières requises pour la passation d'un tel test. En conséquence, le directeur de programme pourrait exiger que l'étudiant ajuste son choix de cours et son cheminement dans le programme de façon à favoriser sa réussite au TECFÉE.

Règlement pédagogique particulier relatif aux stages en enseignement

Lors du trimestre où l'étudiant est inscrit au cours PDG1058 Stage I: observation, assistanat et expérimentation (6 crédits) ou PDG1059 Stage I: exploration de sa pratique (6 crédits) (pour les profils 1951 à 1955) et DLA1038 Stage I anglais ou espagnol L2: observation, assistanat et expérimentation (6 crédits) ou DLA1039 Stage I anglais, espagnol ou français L2 : exploration de sa pratique (6 crédits) (pour les profils 1956, 1957 et 1959), ce dernier peut s'inscrire à un seul cours de 3 crédits en présentiel, en ligne ou par correspondance.

Aucun cours en présentiel, en ligne ou par correspondance ne peut être suivi en même temps que le cours PDG1060 Stage II: analyse réflexive de ses interventions professionnelles (9 crédits) ou DLA1042 Stage II anglais ou espagnol L2: analyse réflexive de ses interventions professionnelles (9 crédits).

L'expérience en enseignement d'un candidat ne peut donner lieu à une reconnaissance d'acquis pour les stages.

Aucune reconnaissance d'acquis ne sera accordée pour des stages en enseignement qui auraient été réalisés dans un autre établissement universitaire.

Aucune reconnaissance d'acquis ne pourrait avoir comme effet de modifier la durée d'un stage.

Pendant le stage I, un seul cours de trois crédits (ou l'équivalent) peut être suivi par le stagiaire.

Les préalables au stage I sont : EDU6021, DID6008 et PDG6012.

Pendant le stage II, aucun autre cours ne peut être suivi par le stagiaire.

Les préalables au stage II sont : stage I (et ses trois préalables), DME6003, les deux cours de didactique spécifique, EEI6001, PSD6005, SRE6008, TLE6008 ainsi que la réussite du TECFEE.

Pour être autorisé à faire un stage, l'étudiant doit avoir maintenu une moyenne de 2,5 ou plus.

Les stages I et II ne peuvent pas être réalisés au cours d'une même année du calendrier universitaire.

Le stage I de la maîtrise en enseignement doit durer huit (8) semaines consécutives et le stage II, 13 semaines consécutives, à l'intérieur d'une même session académique.

Selon le Règlement des études de premier cycle (section 14, article 160), l'étudiant a la possibilité d'abandonner son stage sans mention d'échec. La date butoir du calendrier marquant la moitié du stage correspond à la moitié des heures prévues pour chaque stage. Le nombre d'heures du stage se calcule de la façon suivante : un jour de stage équivaut à 6 heures (référence à la tâche d'un enseignant de 32h/semaine) et un séminaire préalable à 3 heures. Le décompte de la moitié des heures transformées en jours (1 jour - 6 heures) se fait à compter du début du stage dans le milieu.

En cas d'échec ou d'abandon d'un stage, celui-ci ne peut être repris qu'une seule fois.

L'échec de la reprise du stage conduit à l'exclusion du programme.

Un stagiaire sans lien d'emploi ne peut faire ses deux stages dans la même école, sauf dans des circonstances particulières que la direction de programme et le responsable pédagogique des stages estiment suffisantes.

Un stagiaire ne peut avoir le même enseignant associé pour ses deux stages, sauf dans des circonstances exceptionnelles que la direction des programmes et le responsable pédagogique des stages estiment suffisantes.

Pour être autorisé.e à faire le cours EDU6032 Travail de recherche en enseignement (essai) (6 crédits), l'étudiant.e doit avoir réussi le TECFÉE en plus des différents préalables précisés au cours.

Notes :

- Le Comité de programme de la maîtrise en enseignement convient de ne pas autoriser un étudiant à suivre les cours de didactique spécifique dans un autre établissement que l'UQTR.
- Afin de maximiser le développement des compétences professionnelles en enseignement, le comité de programme suggère fortement aux étudiants de profiter des stages pour se familiariser avec divers contextes d'enseignement (établissement public versus établissement privé) de même qu'avec différentes clientèles estudiantines (premier cycle du secondaire versus deuxième cycle). Par

conséquent, il apparaît souhaitable, selon la recommandation du CAPFE, qu'un étudiant réalise ses deux stages dans une diversité de lieux et soit en contact avec divers modèles d'enseignement.

Dans des circonstances exceptionnelles, un étudiant inscrit dans l'un ou l'autre des profils 1956, 1957 ou 1959, qui est à l'emploi d'une école primaire, qui possède une expérience significative en enseignement au primaire au sein de la même école et qui a une recommandation de son employeur ou de la commission scolaire à l'effet que son engagement est à long terme, pourrait être autorisé à réaliser ses deux stages dans sa classe, au primaire. L'étudiant qui désire se prévaloir de cette mesure doit déposer une demande par écrit au Comité de programme de la maîtrise en enseignement au secondaire et fournir les pièces la justifiant.